

Un logo pour une fusion entre l'UCL et Saint-Louis

■ Un logo commun, certes, mais toujours pas de feu vert du ministre Jean-Claude Marcourt.

Qu'importent les vents contraires: les recteurs Vincent Blondel (UCL) et Pierre Jadoul (Saint-Louis-Bruxelles) comptent bien poursuivre le processus de fusion entamé par leurs universités. Et cela, malgré les réticences venues notamment du cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS).

Pour rappel, les deux universités avaient voté en interne leur fusion (annoncée en juillet 2016) au mois de mars dernier. Ce mercredi, comme pour mieux la symboliser, les deux recteurs ont présenté un nouveau nom usuel et un nouveau logo qui rassembleront leurs institutions dès la rentrée académique du mois de septembre.

Au côté du nouveau nom "UCLouvain", qui pourra s'accompagner de la mention "Saint-Louis" sur le campus bruxellois, on retrouve un logo commun. Deux formes, un carré et un rectangle, s'y superposent pour faire apparaître l'initiale "L" de Louvain, et l'initiale "U" d'université. Une partie du logo sera bleue à Louvain-la-Neuve, et rouge à Saint-Louis en hommage à l'origine de l'institution. Le nouveau logo sera adopté dès le mois de septembre à l'UCL

et progressivement à Saint-Louis.

Cette identité commune, soulignent les recteurs, symbolise la volonté de fusion, mais aussi toutes les collaborations naissantes et les projets futurs qui se dessinent entre les deux universités. Ainsi, les deux recteurs sont invités permanents au sein des organes de décision des deux universités. De même, la mise au point d'un système informatique commun et d'un règlement des examens identique se poursuit. De premiers recrutements communs ont aussi eu lieu, alors que chercheurs et professeurs engagent diverses collaborations, se réjouissent les recteurs.

Un décalage politique

Si les liens se resserrent, la fusion effective, et donc le fait que les deux universités ne forment plus qu'une entité juridique commune, n'aboutira pas d'ici le mois de septembre. Pour que cette fusion soit effective en effet, elle doit être coulée dans un décret. Mais cela coïncide car cette fusion vient mettre en danger, aux yeux du ministre Marcourt, l'équilibre de son décret Paysage qui réorganise l'enseignement supérieur depuis 2014. *"Un pré-projet nous a été présenté, mais il ne nous convient pas, explique Pierre Jadoul. Ce texte nous enlève des habilitations. Ce n'est pas normal."*

J.-C.M.